
**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 20 février 2004
(convocation du 9 février 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Février Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BOCCHIO Claude, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUTIL Silvére, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. DUCHENE Michel	Mme DUMONT Dominique à M. MOULINIER Maxime
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HOUDEBERT Henri à M. HERITIE Michel	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. ROUSSET Alain à Mme CARTRON Françoise	M. JOUVE Serge à M. JAULT Daniel
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel	M. LOTHAIRE Pierre à M. QUANCARD Joël
M. BENOIT Jean-Jacques à M. ANZIANI Alain	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain	M. MERCHERZ Jean à Mme WALRYCK Anne
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
M. DAVID Jean-Louis à M. VALADE Jacques	M. QUERON Robert à M. CANIVENC René
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique	Mme VIGNE Elisabeth à Mme TOUTON Elisabeth
M. DOUGADOS Daniel à Mme DE FRANCOIS Béatrice	

Mme BRUNET Françoise à Mme DARCHE Michelle (à partir de 10 h 00)
Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude à M. CANOVAS Bruno (jusqu'à 10 h 30)
Mme CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude (jusqu'à 10 h 00)
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISON Serge (jusqu'à 10 h 15)
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques (jusqu'à 10 h 00)

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Travaux préalables à la deuxième phase du tramway -
Déplacement des réseaux d'assainissement lignes A, B et C - Appels d'offres -
Décisions - Autorisations.**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La réalisation de la phase 2 des lignes A, B et C du Tramway de la Communauté urbaine de Bordeaux, nécessite de procéder, en préalable, au déplacement et à la modification d'une partie des réseaux et d'ouvrages d'assainissement enterrés afin de les rendre compatibles avec :

- la réalisation de la plate-forme et des équipements annexes nécessaires au fonctionnement du tramway ;
- l'exploitation du réseau du tramway sur le domaine public ;
- les modifications des voiries adjacentes ;
- l'exploitation des réseaux des concessionnaires.

Dans ce but, les services communautaires envisagent de lancer trois appels d'offres ouverts en vue de la dévolution de trois marchés à bon de commandes, conformément aux dispositions notamment des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et de l'article 71-1 du Code des Marchés Publics. Le recours à la procédure de marchés fractionnés se justifie en regard de l'étendue des besoins et du rythme des travaux, étroitement dépendant de l'état d'avancement du projet « Tramway : deuxième phase », et ne pouvant être précisément déterminés, quantifiés et planifiés par la personne publique.

Les marchés concerneront :

- la réalisation des déplacements et renforcements de réseaux d'assainissement,
- l'adaptation et la modification d'ouvrages d'assainissement,
- la réhabilitation d'ouvrages d'assainissement visitables

Dans cette perspective, trois dossiers de consultation des entreprises ont été élaborés avec les caractéristiques suivantes :

**Déplacement des réseaux d'assainissement dans le cadre
de la deuxième phase du tramway**

Marchés	Montant minimum en € TTC	Montant maximum en € TTC
Ligne A	3 000 000,00	12 000 000,00
Ligne B	2 000 000,00	8 000 000,00
Ligne C	2 300 000,00	9 000 000,00

Ces marchés seront conclus pour une durée de quatre ans.

Les travaux seront imputés selon leur nature, dans le cadre des exercices considérés, au titre du budget principal – Chapitre 23 – Compte 2315 – Fonction 8310 – CRB O200 – Programmes PA et PD et au titre du budget annexe assainissement – Chapitre 23 – Compte 2315 – Fonction 8310 – CRB H340 et O200 – Programmes TW22, UA et UF.

En outre, il est à souligner qu'en regard aux montants maxima estimés pour l'ensemble des marchés, l'avis d'appel à la concurrence interviendra au niveau européen, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics.

En application des dispositions des articles L 2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Dossiers de Consultation des Entreprises sont consultables par les Conseillers Communautaires au Service des Marchés Publics (13^{ème} étage).

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir entériner les Dossiers de Consultation des Entreprises et autoriser Monsieur le Président:

- ♦ à signer les marchés à intervenir avec l'entreprise qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres lancé en application des dispositions des articles 33, 57 à 59 et de l'article 71-1 du Code des Marchés Publics et, en cas d'insuccès, à procéder à la recherche d'entreprise soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base de dossiers éventuellement adaptés au contexte de la concurrence ou modifiés en application de l'article 59, soit par une procédure négociée en application des dispositions de l'article 35-I, 1^{er} alinéa dudit code,

- ♦ à lancer des mises en concurrence dans le cadre d'appels d'offres ouverts pour la dévolution des marchés «Déplacement des réseaux d'assainissement dans le cadre de la deuxième phase du tramway » pour les lignes A, B et C, en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des Marchés Publics,

- ♦ à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 février 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-PIERRE TURON

